



La santé des handballeurs (quel que soit votre profil, votre pratique, votre niveau) est au cœur des préoccupations de votre fédération et de votre club. C'est pourquoi il a été décidé la **présentation obligatoire d'un certificat médical lors de tout renouvellement ou création de licence 2020-2021.**

Chaque joueur, quel que soit son âge ou son niveau de pratique, devra passer une visite médicale permettant de lui garantir une reprise du handball en toute sécurité et sérénité. Nous mettons aussi à votre disposition en plus du certificat médical :

- le questionnaire de reprise post confinement
- la notice « post délivrance d'un certificat médical »

Le questionnaire de reprise post-covid 19 est un document médical confidentiel qui doit être confié uniquement au médecin au début de la visite médicale (et non au club). Il ne sert que de fil conducteur pour l'examen médical.

Nous continuerons ainsi à vous garantir les meilleures conditions pour la pratique de votre sport préféré.

Tous les documents sont disponibles sur notre site : <http://www.hbccbm.com/inscription-cadolive>

Vous étiez licencié(e) pratiquant en 2019-2020 (renouvellement):

- Remettre à un bénévole du club :
 1. Fiche de renseignement 2020-2021 remplie et signée
 2. Règlement complet de la cotisation
- Directement sur le site de la fédération (lien licence FFHB reçu par mail)
 3. Saisie des informations sur le site
 4. Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition ou en loisir
 5. Autorisation parentale signée, pour les mineurs

En cas de difficultés informatiques sur gesthand, vous pouvez nous envoyer le certificat médical et l'autorisation parentale par mail (photo ou scan) à hbccbm@gmail.com

Vous n'étiez pas licencié(e) en 2019-2020 (nouvelle licence):

- Remettre à un bénévole du club :
 1. Fiche de renseignement 2020-2021 remplie et signée
 2. Règlement complet de la cotisation
- Par mail (photo ou scan) à hbccbm@gmail.com
 3. Photo d'identité
 4. Pièce d'identité (carte d'identité côté photo, passeport, livret de famille pour les enfants)
 5. Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition ou en loisir
 6. Autorisation parentale signée, pour les mineurs

Vous étiez licencié(e) dirigeant bénévole en 2019-2020 (renouvellement):

- Remettre à un bénévole du club :
 1. Fiche de renseignement 2020-2021 remplie et signée
- Directement sur le site de la fédération (lien licence FFHB reçu par mail)
 2. Saisie des informations sur le site

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS ET ELECTRONIQUES SERONT ACCEPTES.

Prix des licences pour l'année :

- 130 euros pour les U9, U11
- 170 euros pour les U13 et U15
- 200 euros pour les U17
- 220 euros pour les Seniors
- 135 euros pour les Loisirs

- 10 euros de réduction à partir du 2^{ème} licencié de la même famille

Cotisation :

- Règlement par chèque à l'ordre du HBCCBM (Possibilité de faire 3 chèques débités en Sept- Oct-Nov en inscrivant les mois au dos de chacun)
- Possibilité d'utiliser la carte Collégien de Provence (100€ max)